



Complément d'information sur l'autorisation de dépenses

Date de la séance du CE : 1er mars 2023
Direction : Travaux publics et transports
N° d'affaire : 2022.BVD.1844
Classification : Non classifié

Biel/Bienne, agrandissement du Contrôle des chronomètres, Route de Soleure 136, crédit d'engagement pour le loyer et les aménagements locatifs

1. Objet

Pour permettre l'extension du Contrôle officiel suisse des chronomètres (COSC) en raison d'une augmentation massive du volume de mandats, de nouvelles surfaces locatives ainsi que des aménagements spécifiques au locataire sont nécessaires au deuxième étage du bâtiment situé Route de Soleure 136 à Bienne. Sont soumises au Grand Conseil des dépenses périodiques de 197 616 francs par an pour la location des surfaces locatives actuelles et des surfaces supplémentaires demandées (loyer et frais accessoires) ainsi que des dépenses uniques de 3 850 000 francs (coûts totaux de 4 200 000 de francs, moins les frais d'étude déjà autorisés de 350 000 francs) pour les aménagements locatifs. La totalité des dépenses uniques et périodiques sont imputées par facturation interne à Office de l'économie (OEC), qui les prend en charge via les recettes issues de l'indemnisation du COSC.

2. Classe(s) d'immobilisations et durée d'utilisation standard (durée d'amortissement)

Classe d'immobilisations	Montant en CHF	Durée d'utilisation
Équipements dans des objets loués à des tiers	4 200 000	10 ans

3. Répartition entre les investissements générant une plus-value et ceux préservant la valeur

Dépenses d'investissement totales	Dont inv. générant une plus-value	Dont inv. préservant la valeur	Réserve en %
CHF 4 200 000	100 %	0 %	30

Explications sur les différents sous-totaux

4. Lien avec le plan d'investissement

Dépenses d'investissement par année

(Tranches annuelles sans les réserves, déduction faite des éventuelles contributions de tiers)

En mio. CHF	Total	Total	Années précé- dentes	2022	2023	2024	2025	2026	2027 Ann ées sui- vantes
Investissements effectifs nets	4,2						4,2		
Montant alloué dans le plan d'investissement intégré 2022									

La dépense d'investissement n'est pas inscrite au budget et au plan financier de la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement et fera l'objet d'une demande dans le cadre du processus de planification 2023.

L'Office des immeubles et des constructions (OIC) préfinancera les dépenses à hauteur de 4,2 millions de francs pour les aménagements locatifs et les répercutera sur l'Office de l'économie en 2025 via une facturation interne des prestations.

5. Explication des répercussions sur le compte de résultats

Charges d'amortissement annuelles (sur toute la durée d'utilisation)

Classe d'immobilisations	Montant
Équipements dans des objets loués à des tiers	420 000

Coûts induits à la charge du compte de résultats faisant suite à la dépense d'investissement

Description	Année	Montant

Total en CHF
